

## UN PROJET ASSOCIATIF DURABLE ET SOLIDAIRE

Le projet associatif est à l'honneur pour l'Apsah, à Aix-sur-Vienne, dans le Limousin. Elle a assis sa démarche pour aboutir à un projet associatif durable et solidaire, dans un collectif de travail associant largement les partenaires sur le territoire. Cette démarche innovante a permis une véritable appropriation collective.

Maurice Borde, président de l'Apsah

**L'**Apsah (Association pour la promotion sociale des aveugles et autres handicapés) œuvre depuis 1925 pour la réinsertion sociale et professionnelle des adultes reconnus « travailleurs handicapés ». Elle gère six établissements en Haute-Vienne : un CRP, un institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) pour déficients visuels, un centre de préorientation (pôle « formation »), un ESAT, un foyer d'hébergement, et un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS, pôle « travail adapté »).

Consciente des enjeux environnementaux majeurs des décennies à venir, l'Apsah a souhaité repenser son action de manière innovante en intégrant la notion de « développement durable » à sa stratégie globale. C'est dans ce cadre que la rédaction d'un projet associatif durable et solidaire, basée sur la démarche Agenda 21, a été mise en œuvre.

Ce projet associatif prend en compte les trois piliers fondateurs du développement durable : économique, social et environnemental.

Le travail d'un comité de pilotage, rassemblant tous les représentants de l'association (membres de l'association, administrateurs, salariés et usagers), a permis un travail dynamique et engagé. Dans un premier temps, la démarche a nécessité la réalisation d'un diagnostic des six établissements et de la direction administrative et financière de l'Apsah grâce à une grille d'évaluation développée en interne. Parallèlement, des entretiens de groupe avec des usagers et des salariés ont été mis en place avec pour objectif une première sensibilisation et une mesure de



l'implication des acteurs sur ce thème. Ce diagnostic a permis de mettre en avant les nombreuses actions déjà intégrées par les établissements en termes de développement durable (le pilier social est fortement représenté de par l'essence même de l'association). Par la suite, le comité de pilotage s'est divisé en groupes de travail pour définir de nouvelles actions à mettre en œuvre : diversification de l'activité, amélioration des circuits des déchets, création d'une journée de sensibilisation au développement durable interétablissements...

Les actions seront définies, chiffrées et délimitées dans le temps. La mise en place d'outils de suivi et d'un comité de suivi permettra des ajustements et actualisations si nécessaire.

Le diagnostic identifié, les fiches actions rédigées et les outils de suivi composent ainsi le projet associatif durable et solidaire 2013-2018 de l'Apsah.

Cette démarche innovante est source d'enrichissement pour l'association et ses établissements grâce à la dynamique de projet engagée, et à l'ancrage dans un environnement donné.